



Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale du parc Mont de l'Arbre III sur les communes d'Omey et la Chaussée-sur-Marne.

N°	Pièces de l'autorisation environnementale	Nom du fichier informatique concerné
AE 0	Check-list	AE.0_check_list
AE 1	Description de la demande	51_TE_mda3_AE.1_description_demande
AE 2.1	Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.1_EIE_RNT
AE 2.2	Etude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE
	Annexe 1 de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A1_ecologie
	Annexe 2.1 de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A2.1_acoustique
	Annexe 2.2 de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A2.2_acoustique
	Annexe 3 de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A3_paysage
	Annexe 4 de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A4_photomontage
	Annexe 5 de l'étude d'impact sur l'environnement	51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A5_ZIV
AE 3.1	Résumé non technique de l'étude de danger	51_TE_mda3_AE.3.1_EDD_RNT
AE 3.2	Etude de danger	51_TE_mda3_AE.3.2_EDD
AE 4.1	Plan de situation	51_TE_mda3_AE.4.1_plan_situation
AE 4.2	Plan d'ensemble	51_TE_mda3_AE.4.2_plan_ensemble
AE 4.3	Plans techniques	51_TE_mda3_AE.4.3_plans_techniques
AE 5	Note de présentation	51_TE_mda3_AE.5_note_non_technique

Caractéristiques du projet

Pétitionnaire	TotalEnergies	
Commune Adresse	Omev & La Chaussée-sur-Marne (51)	
	X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement Parc éolien
Intitulé du projet	Projet éolien Mont de l'Arbre III	
Coordonnées du siège social	74 rue du Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran 34 500 BEZIERS	
N° et date de dépôt	Dossier n° Déposé au guichet unique de ... le ...	
		Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles en application des articles L. 332-6 et L. 332-9
		Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement en application des articles L. 341-7 et L. 341-10
		Dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement (site d'intérêt géologique, espèces protégées)
		Absence d'opposition au titre des sites Natura 2000
		Déclaration ou enregistrement ICPE
		Autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie
		Autorisation de défrichement au titre des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier
		Autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : GOZARD Prénom : Benoit Téléphone : 06 30 14 02 26 Courrier électronique : benoit.gozard@totalenergies.com Adresse : Pôle Technologique du Mont Bernard 18 rue Dom Pérignon 51 000 Châlons-en-Champagne	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
Pièces obligatoires							
1	Identité du demandeur	R181-13 1°	<p><u>personne physique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – nom, prénoms, date de naissance et adresse <p><u>personne morale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dénomination ou raison sociale, forme juridique, SIRET, adresse siège social, qualité du signataire de la demande 	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande page 14
2	Description du projet	R181-13 4°	<ul style="list-style-type: none"> – nature et du volume de l'activité envisagée ; – modalités d'exécution et de fonctionnement ; – procédés mis en œuvre ; – indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève ; – moyens de suivi et de surveillance ; – moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ; – conditions de remise en état du site après exploitation ; – nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées 	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande page 35
2bis	Informations propres au projet	R181-15	pièces, documents et informations propres au projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte <i>(peuvent figurer dans l'étude d'impact ou de dangers)</i>	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE 51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A1_écologie 51_TE_mda3_AE.3.2_EDD
3	Capacités techniques et financières	D181-15-2 I 3°	dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande page 42
4	Garanties financières	D181-15-2 I 8 R. 515-101 AM 26/08/2011	notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande page 42 + Annexe 6 page 66
Éléments graphiques							
5	Lieu du projet	R181-13 2°	<ul style="list-style-type: none"> – mention du lieu – plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000 indiquant l'emplacement 	O	Oui		51_TE_mda3_AE.4.1_plan_situation
6	Représentations graphiques	R181-13 7°	éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	O	Oui		51_TE_mda3_AE.4.3_plans_tecniques
7	Plan d'ensemble	D181-15-2 I 9	à l'échelle de 1/200 (une échelle réduite peut être admise)	O	Oui		51_TE_mda3_AE.4.2_plan_ensemble

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
Études connexes							
8	Étude d'impact	R181-13 5°	→ Points 30 à 41.	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE
9	Évaluation des incidences Natura 2000	L414-4 R414-19	Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23) (voir points 24 et 34)	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE_A1_écologie
10	Étude de dangers	D181-15-2 I 10	→ Points 50 à 58.	O	Oui		51_TE_mda3_AE.3.2_EDD
Droits sur les terrains							
11	Propriété du terrain	R181-13 3°	document attestant : propriété ou droit d'y réaliser le projet ou procédure pour y conférer le droit	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande Annexe 2 page 48
12	Implantation sur un site nouveau	D181-15-2 I 11	avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur la remise en état due site lors de l'arrêt définitif de l'installation	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande Annexe 4 page 58
13	Conformité urbanisme	D181-15-2 I 12 a)	document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme	O	Oui		51_TE_mda3_AE.1_description_demande Annexe 8 page 80
14	Dérogation à la distance d'éloignement du voisinage	D181-15-2 I 12 b)	(en cas de non application du point 13) lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement	F		Non	
15	Révision, modification ou mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la délivrance de l'autorisation	D181-15-2 I 13	dans le cas d'un document d'urbanisme contraire au projet, délibération ou acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale	F		Non	
16	Autorisation prévue au titre de la protection du patrimoine	D181-15-2 I 12 c)	modification de l'état des parties extérieures des immeubles bâtis d'un site patrimonial remarquable ou de l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords de monuments historiques : – notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux ;	F		Non	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
			<ul style="list-style-type: none"> - plan de situation du projet, précisant le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ; - plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés ; - deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ; - des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques 				
Autres							
17	Note de présentation non technique du projet	R181-13 8°	<i>en plus des résumés non techniques (points 30 et 58)</i>	O	Oui		51_TE_Mda3_AE.5_Note_non_t echnique
18	Organisation du réseau électrique interne		<ul style="list-style-type: none"> -Plans ; -Schéma électrique unifilaire permettant de comprendre l'organisation du réseau interne ; -Informations précises et fiables sur la section des câbles, leur nature et leur longueur. 	O	Oui		51_TE_mda3_AE.4.3_plans_tec hniques 51_TE_mda3_AE.3.2_EDD

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta.	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<i>Pièces facultatives</i>							
20	Avis conformes	R181-32	le pétitionnaire peut joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale les avis :				
			1° du ministre chargé de l'aviation civile	F		Non	
			2° du ministre de la défense ;	F		Non	
			3° de l'architecte des Bâtiments de France si l'autorisation environnementale tient lieu des autorisations prévues par les articles L621-32 et L632-1 du code du patrimoine ;	F		Non	
			4° des opérateurs radars et de VOR (visual omni range) dans les cas prévus par un arrêté du ministre chargé des installations classées.	F		Non	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta.	Présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<i>Pièces relatives aux autres autorisations associées à la demande ICPE</i>							
21	Autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale	D181-15-3	Le dossier de demande est complété par des éléments permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement conformément aux dispositions du 4° de l'article R. 332-23	F		Non	
22	Autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement	D181-15-4	1° description générale du site classé ou en instance de classement accompagnée d'un plan de l'état existant ; 2° plan de situation du projet, mentionné au point 2, précise le périmètre du site classé ou en instance de classement ; 3° report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ; 4° descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ; 5° plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ; 6° nature et la couleur des matériaux envisagés ; 7° traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ; 8° documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation ; 9° montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé	F		Non	
23	Déroptions faune/flore (espèces protégées)	D181-15-5	Descriptions : 1° des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun ; 2° des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe ; 3° de la période ou des dates d'intervention ; 4° des lieux d'intervention ; 5° s'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ; 6° de la qualification des personnes amenées à intervenir ;	F		Non	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta.	Présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
			7° du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ; 8° des modalités de compte rendu des interventions				
24	Absence d'opposition Natura 2000	L181-2 6° L 414-4 R414-19	Les dossiers relatifs aux projets ayant une incidence sur les sites Natura 2000, susceptible d'affecter leur bon état de conservation, doivent comporter les éléments permettant à l'autorité décisionnaire de statuer sur leur réalisation <i>(voir points 9 et 34).</i>	F		Non	
25	Autorisation de défrichement	D181-15-9	1° déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande. Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ; 2° localisation de la zone à défricher sur le plan de situation mentionné au point 2 et l'indication de la superficie à défricher, par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies. Lorsque le terrain relève du régime forestier, ces informations sont produites dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ; 3° extrait du plan cadastral	F		Non	
26	Autorisation pour la production d'énergie	D181-15-8	<i>au titre du L311-1 du code de l'énergie, pour les parcs de puissance raccordée supérieure à 50MW</i> le dossier de demande précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement	F		Non	

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	présence		Références des pages du dossier
					oui	no n	
Contenu de l'étude d'impact (Articles R 181-13-5 et R. 122-5-II)							
30	Résumé non technique des informations	R122-5 II 1°	peut faire l'objet d'un document indépendant <i>En plus de la note de présentation non technique (point 17)</i>	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.1_EIE_RNT
31	Description du projet	R122-5 II 2°	<ul style="list-style-type: none"> – description de la localisation du projet ; – description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement ; – description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés ; – estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement. 	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE <i>Page 193</i>
32	État actuel de l'environnement et son évolution probable	R122-5 II 3°	description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée "scénario de référence", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE <i>Page 35</i>
33	Description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet	R122-5 II 4°	population, santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et paysage	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE <i>Page 206</i>
34	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement	R122-5 II 5°	<p>résultant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ; – l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ; 	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE <i>Page 215</i>

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	présence		Références des pages du dossier
					oui	no n	
			<ul style="list-style-type: none"> – l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ; – risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement – cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées ; – incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ; – technologies et des substances utilisées Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23)				
35	Incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement	R122-5 II 6°	résultant de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné.	O			51_TE_mda3_AE.2.2_EIE Chapitre V page 205
36	Solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage	R122-5 II 7°	fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine	O			51_TE_mda3_AE.2.2_EIE Chapitre 6 page 295
37	Mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour éviter réduire compenser les effets notables du projet	R122-5 II 8°	pour : <ul style="list-style-type: none"> – éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; – compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. 	O			51_TE_mda3_AE.2.2_EIE Chapitre 6 page 295
38	Modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées	R122-5 II 9°		F			

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	présence		Références des pages du dossier
					oui	no n	
39	Description des méthodes de prévision ou des éléments probants	R122-5 II 10°	utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE Chapitre V page 205
40	Noms du ou des maîtres d'œuvre du dossier	R122-5 II 11°	noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE Chapitre II page 27
41	Redondance avec étude de danger	R122-5 II 12°	Lorsque certains des éléments requis ci-dessus figurent dans l'étude des dangers, il en est fait mention dans l'étude d'impact	O	Oui		51_TE_mda3_AE.2.2_EIE

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta.	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
<i>Contenu de l'étude de danger - Article D 181-15-2-I-10° Guide technique de mai 2012</i>							
50	Informations générales concernant l'installation			O	Oui		Partie I, pages 9 à 14
51	Description de l'environnement de l'installation			O	Oui		Partie II, pages 17 à 27
52	Description de l'installation			O	Oui		Partie III, pages 29 à 40
53	Identification des potentiels de dangers de l'installation			O	Oui		Partie IV, pages 41 à 48
54	Analyse des retours d'expérience			O	Oui		Partie V, pages 45 à 48
55	Analyse préliminaire des risques			O	Oui		Partie VI, pages 49 à 60
56	Étude détaillée des risques			O	Oui		Partie VII, pages 61 à 74
57	Conclusion			O	Oui		Parties VIII, pages 77

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta.	présence		Références des pages du dossier
					oui	non	
58	Résumé non technique			O	Oui		51_TE_mda3_AE.3.1_EDD_RNT